

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Convocation et affichage : 17/07/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024. Entre 2023 et 2024, la CCJLVD observe une augmentation de 18,45 % des recyclables (avec une hausse forte des « emballages » (+25,87%), du « verre » (+22,19 %), du carton (+40,08 %) et une baisse du « papier » (- 21,02 %). Ce constat s'accompagne d'une baisse des OMR (-1,49 %, soit 15,86 tonnes). Il y a une **hausse générale des tonnages tous flux confondus** avec un total de 1 462,16 tonnes en 2023 à 1 519,17 tonnes en 2024.

Grâce aux efforts conjoints de la CCJLVD et du SYDEVOM, le tri des déchets s'est nettement amélioré sur le territoire, avec une hausse des volumes de recyclables collectés et un meilleur ratio de tri. Les actions menées en faveur du compostage portent également leurs fruits : de nombreux ménages se sont équipés de composteurs individuels et les sites de compostage collectif rencontrent un franc succès auprès des habitants.

Monsieur le Maire rappelle que le service public des déchets de la CCJLVD coûte très cher du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité de population, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (ordures ménagères et recyclables). La hausse de la TGAP (taxe prélevée par l'Etat) et la limitation des capacités de stockage des centres d'enfouissement, limitation voulue par l'État, augmentent inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers. Il est donc nécessaire que nous continuions à réduire de façon drastique les déchets si nous ne voulons pas une forte augmentation de la TEOM (taxe liée à l'élimination de déchets) dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 29 juillet 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Raymond GROS